

**RAPPORT**  
**au Conseil communal de Bullet**  
**de la Commission des bâtiments chargée d'examiner le préavis N° 30-2020**  
**« Demande de crédit pour la rénovation de la véranda de la Grande Salle »**

Rapporteur            Alexandre Genoud

Membres présents    Chablaix Evelyne  
                             Gilles Gander  
                             Michel Consorti  
                             Romain Prévitali

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le lundi 9 mars 2020 afin d'étudier ce préavis.

Jean-Franco Paillard, Syndic, et Serge Gander, Municipal, étaient présents pour nous expliquer les travaux prévus et répondre à nos questions.

Serge Gander nous a présenté les photos de cette véranda. Elles montrent le besoin de rénovation.

Pour donner suite aux diverses discussions au sein de la commission, notamment sur la taille des fenêtres-impostes ainsi que la hauteur de la porte, il a été décidé de demander les plans de cette future véranda à la Municipalité. Chose faite, les membres de la commission ont approuvé ces plans.

En effet, les fenêtres « double vitrage » prévues sont lourdes et des impostes de grande taille auraient été susceptibles de mal vieillir vu leur poids élevé, surtout ce qui concerne le mécanisme d'ouverture.

Le poids d'une porte trop haute aurait également été élevé et du coup la porte mal pratique à manier.

Nous avons donc pu constater sur les plans que la Municipalité a fait attention à avoir des impostes de petite taille, et une porte pas trop haute.

**Respect du Plan d'investissement 2016 – 2021**

Cette rénovation avait été budgétisée dans le plan d'investissement pour un montant de CHF. 40'000.--. Le préavis en question est donc bien dans le tir.

## CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

sur proposition de la Municipalité, a entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- **d'accorder** le montant nécessaire de CHF. 42'000.-- TTC pour le financement de ces travaux;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans.

Bullet, le 9 mars 2020

Les membres :

Le rapporteur :